

La réforme de la formation initiale des enseignants se précise

6-8 minutes

Édouard Geffray, [DGRH](#) du [MEN](#) et du [MESRI](#), a présenté le 28 mai 2019 les pistes pour réformer la formation des enseignants. Ce projet, au sein duquel rien n'est officiellement arrêté, prévoit un concours en M2 en deux temps : deux écrits d'admissibilité, avec un système de majeure/mineure, et deux oraux d'admission, dont un "entretien". Les étudiants en M2 [Meef](#) seraient en alternance, avec un tiers-temps en responsabilité en établissement. Après l'obtention du concours, les stagiaires titulaires d'un master Meef seraient en stage à temps complet ou presque avec une décharge de formation.



Un des sites de l'Espé de Nice D.R.

Les discussions sur la réforme de la formation initiale des enseignants se poursuivent. Après une précédente réunion début avril ([lire sur AEF info](#)), les organisations syndicales du secondaire et de l'enseignement supérieur ont été reçues, mardi 28 mai 2019, par le MEN et le MESRI dans le cadre de l'agenda social : il s'agit notamment d'adapter cette formation à la décision de déplacer le concours – actuellement en fin de M1 – en fin de M2 ([lire sur AEF info](#)).

Au cours de cette réunion, Édouard Geffray, le DGRH, a présenté aux syndicats des pistes résultant d'un travail commun entre le Réseau des Espé, la [CPU](#), la [DGRH](#), la [Dgesip](#), la [Dgesco](#) et l'[Igen](#). La discussion a principalement porté sur le format et les épreuves du futur concours enseignant, ainsi que sur l'amont et l'aval de ce concours ([lire sur AEF info](#)). Aucune décision n'est pour l'heure

actée officiellement.

Des épreuves écrites avec une majeure et une mineure

Le format général du futur concours enseignant resterait le même qu'actuellement : deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission. Selon plusieurs sources syndicales présentes à la réunion et contactées par AEF info, les écrits seraient constitués d'une épreuve "universitaire", vérifiant le niveau académique, et d'une épreuve davantage professionnelle.

Une nouveauté, selon ce projet, serait le fonctionnement en majeure/mineure, se traduisant par un coefficient différencié : les étudiants choisiraient l'épreuve professionnelle en majeure et l'épreuve académique en mineure, ou inversement. Par exemple, un étudiant en master Meef pourrait choisir l'épreuve professionnelle en majeure afin de valoriser l'expérience professionnelle acquise durant son cursus.

Quant aux épreuves d'admission, elles seraient composées d'un oral professionnel – présentation et explication d'un cours, d'une séquence, etc. – et d'un "entretien professionnel", au cours duquel le candidat devrait expliquer ses expériences professionnelles, ses motivations, sa vision du service public...

Un tiers-temps devant élèves pour les M2 MEEF

S'agissant de l'amont du concours, le projet ministériel prévoit, pour les étudiants en M2 Meef, une alternance avec un tiers-temps en responsabilité en école ou en établissement, avec un double tutorat (Inspé et établissement). Actuellement, les M2 Meef titulaires du concours – puisque celui-ci se déroule aujourd'hui en fin de M1 – sont à mi-temps devant les élèves. Ce temps devant élèves serait donc réduit mais les étudiants devront également, au cours de cette année, préparer le concours.

N'étant alors pas fonctionnaires stagiaires, les étudiants auraient un statut similaire aux futurs AED en préprofessionnalisation : un contrat de droit public, permettant de cotiser pour la retraite et une rémunération – qui pourrait être comparable à celle des futurs AED en M2 – cumulable avec les bourses.

Après le concours, un temps de stage différent selon le profil

L'année post-M2 et, donc, post-concours, devrait différer selon le parcours des stagiaires. Pour les stagiaires titulaires d'un master Meef, le projet ministériel penche pour un stage à temps complet – ou à 80-90 % – avec une décharge de service permettant de suivre la formation continuée. Cette dernière sera assurée par les Inspé.

Pour les stagiaires qui n'ont pas suivi le master Meef, le schéma reste flou, même si l'option "mi-temps en responsabilité/mi-temps

en formation" serait envisagée.

La formation continuée devrait en tout cas, pour tous les stagiaires, être poursuivie les trois premières années de titularisation (T1, T2, T3), comme le souhaiterait la DGRH ([lire sur AEF info](#)) et comme l'expose un article du projet de loi "pour une école de la confiance" proposé et adopté par le Sénat ([lire sur AEF info](#)).

Les deux prochaines réunions de l'agenda social concernant la formation initiale des enseignants se tiendront le 18 juin et le 2 juillet. L'objectif ministériel serait d'arrêter un schéma du concours, de son amont et de son aval au cours de l'été afin de commencer le travail sur les programmes à partir de septembre 2019, puis de les publier en février 2020, deux ans avant la première session du nouveau concours.

Dépêche n° 607188



3 min de lecture

Par

[Erwin Canard](#) Publiée le 29/05/2019 à 18h19

DGRH Directeur général des ressources humaines

MEN ministère de l'Éducation nationale

MESRI ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Meef métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

CPU Conférence des présidents d'université

DGRH Direction générale des ressources humaines

Dgesip Direction générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle

Dgesco Direction générale de l'enseignement scolaire

Igen Inspection générale de l'Education nationale

Inspé Instituts supérieurs du professorat et de l'éducation

AED Assistants d'éducation